



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 février 2019

Objet de la délibération

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL

Le vingt huit février deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

Etaient présents :

André HARTEureau, Michèle DOLLÉ, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Katy BOUILLAUT, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Alain HASCOET, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Loïc RABIN à Yves GUYOT, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEureau, Nadia SOUFFOY à Pascal LE LIBOUX, Julian PONDAVEN à Gwendal HENRY, Nolwenn LE ROUZIC à Michèle DOLLÉ, Jacques KERZERHO à Alain HASCOET, Martine JOURDAIN à Roselyne MALARDÉ, Michaël BEAUBRUN à Thierry FALQUERHO, Sylvie SCOTÉ à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CORPART Claudine** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2019.02.014

BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : André HARTEREAU

Considérant qu'il y a lieu d'adopter le budget primitif 2019 de la ville, ce dernier a été préparé en prenant en compte les orientations débattues lors de la réunion du Conseil Municipal le 31 janvier dernier.

Compte tenu de la date de vote du Budget Primitif et que la comptabilité de l'année 2018 est achevée (même si le compte administratif n'est pas encore soumis à l'assemblée), il est proposé de reprendre le résultat de l'exercice 2018. Après l'adoption du compte administratif de l'exercice écoulé, il conviendra de valider les reprises de résultats et les restes à réaliser de la section d'investissement qui seront constatés. Si des écarts étaient constatés, ils seront repris lors de l'adoption du budget supplémentaire. Cette reprise anticipée du résultat peut cependant rendre plus compliquée la comparaison d'évolution du budget qui se fait règlementairement de budget primitif à budget primitif. Dans les faits, le budget primitif 2019 se rapprochera plus de l'addition du budget primitif et du budget supplémentaire de 2018.

Le projet de budget primitif 2019 se présente globalement comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	BP 2018	Proposition 2019	BP 2018	Proposition 2019
Fonctionnement	17 511 572,00	20 825 557,48	17 511 572,00	20 825 557,48
Investissement	6 672 952,00	9 077 658,36	6 672 952,00	9 077 658,36
Total	24 184 524,00	29 903 215,84	24 184 524,00	29 903 215,84

L'analyse des différents chapitres fait apparaître les éléments suivants :

En ce qui concerne la section de fonctionnement, le volet recettes se présente comme suit :

Impôts et taxes : 11 449 537 € (+3,67%/BP 2018)

Dont la fiscalité directe locale pour un montant de 9 840 000 € (+3,57%). Les taux d'imposition ne seront pas modifiés cette année. Le projet de budget intègre une revalorisation des valeurs locatives de 2,2% (1,5% en 2018). Les bases d'impositions définitives ne seront connues que courant mars.

Ce chapitre de recettes enregistrera la diminution de l'attribution de compensation versée par Lorient Agglomération dans le cadre de la dégressivité des compensations du transfert de la compétence assainissement (437 947 €). Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, FPIC, est attendu en légère baisse par rapport au montant perçu en 2018. Les recettes des taxes sur l'électricité et des taxes sur la publicité extérieure sont prévues en légère augmentation par rapport au BP 2018 soit 252 800 € (234 500 € en 2018) et 72 500 (70 000 € en

2018). Les droits de mutation sont estimés à 430 000 € en progression de 60 000 € par rapport au BP 2018. Les droits de places (78 830 €) sont prévus en hausse de 7,6% compte tenu des évolutions du marché hebdomadaire.

Dotations et Subventions : 4 092 928 € (+1,22%/BP 2018)

Les financements de l'Etat (dotation forfaitaire, DSU et DNP) sont attendus à hauteur de 3 150 000 € (3 131 473 € au BP 2018). Le budget n'intègre plus les sommes allouées à la ville dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires (Etat et CAF) mais prend en compte des aides moindres pour la mise en œuvre du plan mercredis. Le non renouvellement d'un certain nombre de contrats aidés entraîne une forte diminution des remboursements de rémunérations. Les compensations de fiscalités versées par l'Etat sont attendues pour un montant de 421 421 €. Les dotations et compensations de l'Etat ne seront connues qu'au mois de mars ; les montants donnés sont des estimations. Les participations des communes partenaires pour le complexe aquatique resteront très proches des montants de 2018 (évolution en fonction des résultats des recensements). La Ville percevra, par ailleurs, du FCTVA en fonctionnement calculé sur les montants de dépenses d'entretien de voirie et des bâtiments affectés au service public : cette recette est estimée à 12 847 €. Les financements de la Caf dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) sont anticipés en baisse en raison des contraintes imposées pour l'intégration des temps périscolaires de la coupure méridienne.

Vente de produits et de prestations de service : 1 163 835 € (+ 2,59%/BP 2018)

Les recettes des activités services tiennent compte des niveaux d'activité et des tarifs adoptés par le Conseil Municipal. Parmi les nouvelles recettes, une somme de 10 000 € est prévue pour les activités « cheval territorial ». Une partie de recettes antérieurement comptabilisées au chapitre des produits de gestion courante doit maintenant être imputée dans les produits d'activité (compte 70878).

Les autres produits de gestion courante : 349 857 € (-5,8%/BP 2018)

La prévision tient compte des niveaux d'activité atteints et des ajustements comptables évoqués ci-dessus.

Les autres recettes :

- Produits financiers : 15 225 € dont 15 105 € au titre du fonds de soutien pour la sortie des emprunts à risque.
- Remboursement sur rémunérations : 575 980 € (549 575 € au BP 2018), ce chapitre intègre essentiellement le remboursement par l'EPCC des agents mis à disposition et les remboursements d'assurance relative au personnel.
- Opérations d'ordre : 449 133 € (+27,19%/BP 2018) essentiellement la valorisation des travaux d'investissement réalisés par les services municipaux.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent globalement à 20 825 557,48 ; 18 096 495 € si l'on exclut la reprise du résultat soit une augmentation de 3,34 % par rapport au budget primitif de 2018.

Le volet dépenses se présente comme suit :

Les charges de personnel : 10 144 022 € (2,34%/BP 2018)

Le budget intègre la prise en compte des effectifs en place, des postes créés par le Conseil Municipal, les impacts de la résorption de la précarité adoptée au mois de décembre.

Le budget prend également en compte les impacts financiers de la reprise du PPCR (Parcours professionnels carrières et rémunération) et de la quasi disparition des emplois d'insertion.

Les crédits prévus pour faire appel à du personnel contractuel ou à du personnel extérieur baissent respectivement de 10,2% et 60% par rapport au BP 2018.

Les charges à caractère général : 3 736 550 € (+12,8%/BP 2018)

Des évolutions significatives sont constatées et expliquent notamment l'évolution de 424 138 € entre les deux budgets primitifs notamment :

- Les assurances (compte 6168) : + 143 024 € impact des nouveaux contrats d'assurances sur les risques statutaires et l'assurance dommage ouvrage qui va être souscrite pour la construction du Centre International de Formation, d'Entrainement et de Compétition de Tennis de Table
- Les fournitures d'entretien dont celles liées aux travaux en régie réalisés par les agents du CTM et du SEVE : + 80 527 €
- L'entretien des bâtiments : + 40 900 €
- Le recours à des prestations de services : + 41 676 € entretien de certains espaces publics dans le cadre de la mise en œuvre de la gestion différenciée, accompagnement ponctuel sur certains dossiers (ex concession multiaccueil, audit organisationnel de la direction de l'enfance et l'éducation ...)
- Fluides et carburant : + 31 968 €
- Location matériel (dont véhicules) : + 28 264 €
- Frais de formation des agents : + 33 410
- Mission Cit'Ergie : 16 500 €
- Taxes foncières : + 13 400 €

Le document annexe donne le détail compte par compte.

Les charges de gestion courante : 2 221 163 € (3,79%/BP 2018)

Les évolutions sont dues principalement aux prévisions de dotations pour l'EPCC 634 042 € (612 428 € au BP 2018), pour le CCAS : 379 000 € (349 000 € en 2018) et les subventions aux associations et contributions aux missions de service public dans le cadre des concessions (multi accueil) : 937 680 € (906 542 € au BP 2018).

Les charges financières : 280 000 € (-25,33%/BP 2018)

Les charges financières intègrent les intérêts de la dette actuelle aux conditions de marché de janvier 2019. Le budget intègre également les intérêts d'un nouvel emprunt de 1 million d'euros mobilisé en milieu d'année et les crédits nécessaires pour l'utilisation de la ligne de trésorerie (5 000 €). Concernant l'emprunt structuré le budget intègre l'éventualité d'une échéance dégradée correspondant aux conditions actuelles du marché et permettant de percevoir l'aide de l'Etat.

Les autres dépenses

- Les charges exceptionnelles : 46 100 €
- Les atténuations de produits : 6 200 €
- Les opérations d'ordre : 813 344 € (-0,44 %/BP 2018)
- Le virement complémentaire à la section d'investissement : 3 578 178,48 € (905 511 € au BP 2018)

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2019 s'élèvent à 20 872 280,92 € en augmentation de 18,92 % par rapport au BP 2018.

Concernant la section d'investissement, le projet de budget intègre :

La dette :

Le remboursement en capital de la dette de la ville sera de 1 407 520 € (1 304 359 € en 2018). L'encours de la dette au 1^{er} janvier s'élève à 14 035 333 € et devrait être en diminution au 31 décembre 2019 (13,6 M€). Toutefois le montant pourrait être inférieur en fonction des recherches de financements externes qui peuvent permettre de limiter le recours à l'emprunt bancaire en cours d'exercice.

Les dépenses d'équipement : 5 186 061 € dont 434 490 € pour les travaux en régie (5 353 950 € dont 338 480 € de travaux en régie au BP 2018).

A cette somme s'ajoute un montant de restes à réaliser de 1 890 954,74 €.

Le détail des investissements envisagés est donné en annexe.

Pour financer ces dépenses, la ville mobilisera l'autofinancement évoqué précédemment, les recettes propres à la section d'investissement d'un montant de 600 450 € (FCTVA, amendes de police, taxes d'urbanisme), les subventions annoncées pour un montant de 300 000 € (Centre international de tennis de table et plan patrimoine), la vente d'un terrain budgétée pour 400 k€ et prévoit un emprunt de 935 k€. Seront aussi pris en compte l'affectation du résultat de 2018 (1 330 892,95 €) et les restes à réaliser de 1 125 146,93€.

En conclusion, ce projet de budget intègre la volonté municipale comme les années passées de :

- Ne pas alourdir la fiscalité locale
- Réaliser un fort niveau d'investissement correspondant aux équipements attendus par les hennebontais et nécessaire au maintien du patrimoine existant

- Maitriser le coût de la dette grâce aux taux bas et en diminuer l'encours
- Prendre en compte les priorités de la municipalité et maintenir les services à la population

Sur ces bases les principaux ratios de la collectivité s'établissent comme suit comparés aux ratios annoncés lors du vote du BP 2018 :

- Excédent brut de fonctionnement : 1 958 692 € (2 108 279 € au BP 2018)
- Epargne Brute : 1 647 817 € (1 702 804 € au BP 2018)
- Epargne Nette : 240 297 € (398 446 € au BP 2018)
- Taux d'épargne brute 9,11 % (9.73 % au BP 2018)
- Capacité de désendettement : 8,23 années (9,63 années au BP 2018)

Hormis la capacité de désendettement qui affiche une amélioration grâce à la diminution de la dette de la Ville, les autres indicateurs sont orientés à la baisse. Comme chaque année, toutes les mesures prises en cours d'exercice de recherches de financements, d'optimisations de la gestion ou d'économies sur les réalisations permettront d'améliorer ces chiffres.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 4 février 2019,
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 11 février 2019,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

→ **ADOpte** le budget primitif 2019 du budget principal tel que proposé.

Délibération adoptée par 27 voix Pour et 6 voix Contre, 0 Abstention(s).

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU